

Avec le soutien du Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA) et de l'Institut Thématique Interdisciplinaire MAKErS

Les restructurations d'entreprises et leurs incidences sur les travailleurs

Rappel : 4 rencontres pour ce programme

1. 22 et 23 avril 2022, « Les points clefs du licenciement pour motif économique »
2. 25 et 26 novembre, « Les représentants du personnel face aux restructurations »
3. Printemps 2023, « Les restructurations sans rupture du contrat de travail »
4. Automne 2023, colloque de clôture à l'Université Strasbourg

Les représentants du personnel face aux restructurations

Des deux côtés du Rhin, un rôle majeur est octroyé aux représentants du personnel en matière de restructuration. Trois aspects nécessitent une attention particulière.

D'abord, il est important d'identifier le rôle respectif des élus du personnel et des organisations syndicales. Au-delà du cadre fixé par le législateur, les modalités précises d'une telle articulation ont parfois suscité des difficultés, qu'il est appartenu au juge de trancher.

Ensuite, il est nécessaire de s'intéresser au contrôle du juge ou, le cas échéant, de l'administration du travail, et d'étudier la manière dont ce contrôle peut varier selon que les acteurs sont parvenus ou non à un accord dans l'entreprise. Ces éléments sont en effet susceptibles d'avoir une incidence sur le comportement de l'employeur ou des représentants des salariés lors du processus de restructuration.

Enfin, il est indispensable de savoir si l'intervention des représentants du personnel peut avoir une incidence sur les possibilités de contestation individuelle, par un salarié, de la décision de restructuration ou de la mesure qui le touche.

Vendredi 25 novembre 2022

16h45 Accueil des participants

17h00 **L'articulation entre organisations syndicales et élus du personnel (CSE/ Betriebsrat)**

Intervenant (France) *Karoline Kettenberger*

Intervenant (Allemagne) *Judith Brockmann*

19h30 Fin des travaux de la première journée et dîner

Samedi 26 novembre 2022

9h30 **Le contrôle du juge en cas d'accord entre employeur et représentants des salariés**

Intervenant (Allemagne) *Daniele Reber*

Intervenant (France) *Pierre Bailly*

11h00 **Les possibilités de contestations individuelles en cas d'accord entre employeur et représentants des salariés**

Intervenant (Allemagne) *Mathias Maul-Sartori*

Intervenant (France) *Sébastien Ranc*

12h30 Déjeuner

14h 00 **Bilan de la journée d'étude**

Discussion du programme de la prochaine journée

Discussion du colloque de clôture 2022

16h 30 Fin des travaux

Lieu et coordonnées

Université de Ratisbonne

Salle : à préciser

Contact : Benjamin DABOSVILLE

dabosville@unistra.fr

PARTENAIRES

Cette recherche bénéficie du soutien du Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA) dans le cadre d'un programme de formation-recherche.

Il s'inscrit dans le cadre de l'Institut Thématique Interdisciplinaire MAKErS du programme ITI 2021-2028 de l'Université de Strasbourg, du CNRS et de l'INSERM.

Il a bénéficié du soutien financier de l'IdEx Unistra (ANR-10-IDEX-0002), et du/de(s) financement(s) au titre du Programme Investissement d'Avenir dans le cadre du/des projets SFRI-STRAT'US (ANR-20-SFRI-0012)."

This work of the Interdisciplinary Thematic Institute MAKErS, as part of the ITI 2021-2028 program of the University of Strasbourg, CNRS and INSERM, was supported by IdEx Unistra (ANR-10-IDEX-0002), and by SFRI-STRAT'US project (ANR-20-SFRI-0012)